Conférence ministérielle de la Francophonie 14^e session – Paris, les 29 et 30 novembre 1999



Rapport général de la CMF siégeant comme instance du Sommet

1. OUVERTURE DES TRAVAUX

La 14^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, siégeant en tant qu'organe du Sommet, s'est tenue à Paris, le 30 novembre 1999, sous la présidence de l'Honorable Ronald Duhamel, Secrétaire d'État à la Francophonie du Canada.

Dans son allocution d'ouverture, le Président souhaite la bienvenue aux participants et, tout particulièrement, aux chefs de délégation des pays observateurs qui se joignent pour la première fois à ces instances.

Il y a trois mois, rappelle le Président, s'achevait le VIII^e Sommet de la Francophonie, qui a fixé ce rendez-vous de Paris, pour décliner le Plan d'action de Moncton en termes de projets concrets avec l'adoption des propositions de programmation et d'affectation budgétaire pour la coopération multilatérale francophone au titre du biennum 2000- 2001.

En prélude aux travaux de la conférence, le CPF s'est réuni le 27 novembre 1999 pour délibérer sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la CMF. L'Honorable Duhamel souhaite que la présente session puisse apporter un éclairage à la fois décisif et positif pour la mise en œuvre des projets de programmation au regard de la méthodologie arrêtée par le Plan d'action de Moncton concernant la rénovation des instruments et des méthodes.

2. APPROBATION DES PROJETS D'ORDRE DU JOUR ET D'ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

Les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux sont adoptés sans modification.

3. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 13^e SESSION DE LA CMF (MONCTON, 31 AOÛT -1ERSEPTEMBRE 1999)

La Conférence adopte le projet de rapport de la 13^e session sous réserve des amendements communiqués par les délégués au secrétariat.

4. COMMUNICATIONS

4.1. États observateurs

Le Président invite les États observateurs qui le souhaitent à présenter leurs communications.

 Lituanie: communication de S.E. Mme Ugné Karvelis, Ambassadeur, Déléguée permanente de la Lituanie auprès de l'Unesco

La Lituanie, admise à titre d'observateur par l'OIF lors du Sommet de Moncton, se réjouit des liens privilégiés qu'elle peut désormais nouer avec la communauté des pays ayant le français en partage et, tout particulièrement, au bénéfice de ses jeunes. Elle espère développer de très amples échanges culturels avec des pays de plus en plus nombreux, d'en découvrir les identités

et les formes d'expression spécifiques auxquelles sa situation géographique et ses moyens limités ne lui ont pas permis d'accéder jusqu'à présent.

Pour son pays, la diversité culturelle et la pluralité des langues représentent un enjeu d'une particulière importance à l'heure de la globalisation. La Lituanie est convaincue que le développement culturel possède une dynamique propre et que la création et la production culturelle ne peuvent être assimilées à de simples marchandises. Dans cette optique, elle a été heureuse de pouvoir participer à la réunion des experts gouvernementaux organisée par l'AIF en vue de la concertation préalable au cycle de négociations de l'OMC.

C'est dans cet esprit également, que la Lituanie a décidé de tenir une conférence internationale sur le thème « Dialogue des civilisations » en avril 2001. Elle espère que la « Déclaration de Vilnius » qui en résultera, constituera une contribution majeure au prochain Sommet. Enfin, Mme Karvelis compte sur le soutien de la famille francophone pour le développement de la langue française dans son pays.

 Slovénie : communication de S.E. M. Jasa L. Zlobec, Sous-secrétaire d'État au Ministère des Affaires étrangères

Le représentant de la Slovénie s'adresse à la Conférence ministérielle au titre de coordinateur national de la Francophonie dans son pays.

Avec la mondialisation, les distances sont réduites et les États perdent peu à peu leur souveraineté politique et économique. La mondialisation présente un danger potentiel de perte d'identité pour la plupart des peuples, nos cultures étant trop diverses pour entrer dans un moule unique. Déjà en 1997, au Sommet de Hanoi, avec l'adoption de la Charte, la Francophonie a fait un grand pas en avant dans tous les domaines ; sur la question de la diversité culturelle elle constitue une parade contre l'uniformisation du monde. Il cite pour illustrer son propos, un proverbe slovène : « Autant de langues tu parles, autant d'hommes tu vaux ». Parler la langue de son voisin, c'est mieux le connaître et respecter son identité.

Pour le représentant de la Slovénie, une collaboration étroite entre les Nations Unies et l'OIF sur les questions de coopération culturelle et économique, de paix, de démocratie et des droits de l'Homme marquera un pas de plus vers l'avènement d'un monde plus juste et plus humain.

• Intervention de S.E. M. Petr Janyska, Ambassadeur de la République Tchèque en France

C'est la première fois que la République Tchèque participe aux instances de la Francophonie. Elle retrouve ainsi une communauté de langue et de culture qui lui est familière depuis l'âge gothique. La Francophonie est une instance reconnue sur la scène politique internationale et qui fait preuve d'un dynamisme et d'une spécificité exceptionnels. Petit pays au patrimoine culturel riche, la République Tchèque apporte un soutien actif et constant à la sauvegarde de la diversité culturelle.

Depuis Moncton, de nombreux contacts ont été établis avec la Francophonie pour familiariser la République Tchèque avec ses activités. Une association de parlementaires francophones vient de se constituer, et celle-ci devrait très prochainement s'associer à l'APF. Par ailleurs, après le Sommet de Moncton, le Secrétaire général de la Francophonie a été reçu à l'Ambassade à Paris, afin de célébrer l'adhésion de ce pays à l'Organisation internationale de la Francophonie.

Une réflexion est en cours sur la promotion du français dans ce pays, afin de consolider sa position de deuxième langue étrangère. La langue française est enseignée au niveau primaire à plus de 7 600 élèves, à 23 000 élèves des lycées et collèges et à 4 300 étudiants des universités et instituts spécialisés. Il existe de nombreux échanges avec la Belgique et la France. La Francophonie représente pour la République Tchèque, la possibilité de multiplier les liens culturels, politiques et économiques avec tous les pays membres et, plus particulièrement, avec les pays du Sud.

4.2. Assemblée parlementaire de la Francophonie

Monsieur Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) tient à faire part, au début de son intervention, des interrogations et des frustrations de la délégation qu'il a conduite au Sommet de Moncton. Des problèmes liés aux procédures d'inscription et d'accréditation ont, en effet, occupé l'essentiel de leur temps, au détriment des contacts qu'ils souhaitaient avoir à Moncton.

La dimension parlementaire de la Francophonie est reconnue par la Charte. L'APF a trouvé auprès du Secrétaire général un interlocuteur attentif, soucieux du respect des droits des Parlements. M. Legendre en veut pour preuve l'acceptation par le Secrétaire général de participer et d'intervenir devant les parlementaires au cours des sessions ordinaires de l'Assemblée.

Au titre de sa collaboration avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, l'APF gère cinq programmes de coopération interparlementaire qui constituent un ensemble dont la démarche globale correspond à la volonté commune des deux institutions de faire progresser la démocratie et l'État de droit dans l'espace francophone. L'AIF et l'APF sont partenaires au quotidien et leur coopération se déroule en parfaite harmonie.

M. Legendre termine sur ce point en réitérant la disponibilité de l'APF au service des pays membres, pour éviter tout déficit démocratique dans le fonctionnement même de la Francophonie. Une des raisons d'être de l'Association est également ses prises de position politiques. Il évoque à ce titre quelques résolutions adoptées lors de la 25^e session ordinaire d'Ottawa.

L'APF a fermement condamné les différents coups d'État qui ont ensanglanté certains pays de l'espace francophone et qui sont autant de régression de la démocratie, notamment au Niger, aux Comores et en Guinée-Bissau. Dans la plupart des cas, elle a suspendu les sections nationales, puisque les Parlements se trouvaient illégalement dissous.

Certains pays membres de la Francophonie ne disposent plus d'institutions régulièrement élues. C'est le cas de la République du Congo, de la République démocratique du Congo et du Rwanda où aucun processus électoral n'est annoncé.

En revanche, avec la reprise du processus démocratique au Niger, l'APF a participé à la mission d'observation du 2^e tour des élections présidentielles. Faute de crédits, elle ne pourrait participer à toutes les missions d'observation, ce qui, à l'évidence, n'est pas une situation satisfaisante. Elle espère, néanmoins, pouvoir se rendre l'an prochain en Haïti, dont le gouvernement a publié un calendrier électoral encourageant.

Une autre décision très importante concerne le soutien que l'APF souhaite apporter à la ratification de la Convention de Rome portant création de la Cour pénale internationale. Comme pour la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, l'APF a saisi tous les Chefs d'État et de gouvernements membres de la Francophonie aux fins de ratification de la Convention en vue de son entrée en vigueur. M. Legendre tient, enfin, à exprimer au Secrétaire général de l'OIF, ses plus vives félicitations pour l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une résolution sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation internationale de la Francophonie. Il partage également les prises de positions de l'OIF en faveur de la diversité culturelle, dans le cadre des négociations de l'OMC qui s'ouvrent à Seattle.

Le dernier aspect de son intervention concerne le financement de l'Assemblée parlementaire qui ne bénéficie d'aucune subvention de fonctionnement de la part des Sommets. L'APF se trouve ainsi dans une situation qui handicape ses actions et son développement. Ses moyens sont limités aux modestes cotisations des Parlements membres, aux mises à disposition de personnels par certaines Assemblées et à une subvention importante du gouvernement français. Au total, l'Association parlementaire devrait disposer, pour le biennum prochain, de 3,9 millions de francs français contre 3,1 MF pour le biennum précédent. M. Legendre demande donc solennellement à la CMF de revoir ces montants à la hausse, pour que l'APF continue de jouer effectivement le rôle qui est le sien conformément à la Charte.

5. RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE

Au début de son intervention, le Secrétaire général félicite l'Albanie, où il a effectué récemment une mission, et São Tomé et Principe à qui les instances viennent de donner toute leur place au sein de la Francophonie. Il exprime sa joie de voir les francophones honorés au sein d'institutions internationales. Qu'il s'agisse du nouveau directeur adjoint de l'OMC ou du nouveau Secrétaire général du groupe des pays ACP, de la réélection du directeur général de la FAO, ou de celle des juges à la Cour internationale de Justice, le Secrétaire général tient à exprimer ses chaleureuses félicitations à ces éminentes personnalités, qui sont, pour la Francophonie, de remarquables ambassadeurs.

Poursuivant son intervention, le Secrétaire général informe la Conférence des événements marquants survenus depuis la dernière session de la CMF à Moncton. Il aborde par la même occasion les sous points : **5.1** et **5.2**.

 Concernant la politique internationale : coopération avec les autres Organisations internationales

Le Secrétaire général évoque, tout d'abord, la coopération avec l'ONU qui a adopté le 15 novembre 1999 une résolution appelant à accroître la coopération des Nations Unies avec l'Organisation internationale de la Francophonie. Cette résolution, parrainée par 52 États, a été adoptée par 188 États membres de l'ONU. À cet effet, le Secrétaire général des Nations Unies a invité les deux Organisations à accroître leur coopération, notamment à travers les agences spécialisées du système des Nations Unies. Le Secrétaire général de l'OIF a fait parvenir aux Chefs d'État et de gouvernement, ainsi qu'aux représentants personnels et aux correspondants nationaux, le texte de la résolution, et a chargé le représentant permanent de l'OIF auprès des Nations Unies d'assurer une large diffusion de cette information.

Une délégation de l'OIF a effectué une mission le 26 octobre dernier à Genève, afin de tenir une réunion de travail avec Mme Mary Robinson, Haut-Commissaire aux droits de l'Homme des Nations Unies. Cette réunion avait pour objectif de resserrer les liens de coopération entre le Haut-Commissariat et la Francophonie, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des principaux instruments juridiques internationaux, du renforcement des capacités des institutions nationales, ainsi que des programmes éducation et formation. À cet égard, le Secrétaire général a adressé le 6 octobre dernier une lettre aux Chefs d'État et de Gouvernement afin de les sensibiliser sur la nécessité de la signature ou de la ratification des principales conventions internationales relatives aux droits de l'Homme (Convention sur la discrimination à l'égard des femmes, Convention relative au droit des enfants, Statut de Rome pour la création de la Cour pénale internationale, Traité d'Ottawa sur les mines antipersonnel, Convention contre le racisme et toutes autres formes de discrimination, etc.).

Le Secrétaire général a effectué une mission le 12 novembre au siège de la FAO à Rome pour prononcer une conférence à l'occasion de l'ouverture de la 30° session de l'Organisation. Par ailleurs, l'OIF a été représentée par le président Zinsou, à qui le Secrétaire général tient à exprimer toute sa gratitude, au Sommet du Commonwealth qui s'est tenu à Durban en Afrique du Sud du 12 au 15 novembre 1999. L'OIF a également été conviée à participer en qualité d'observateur au 2e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des Pays du Groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), à Saint-Domingue le 25 novembre. Le Secrétaire général souhaite mettre en place prochainement des commissions afin de donner des suites concrètes aux ententes signées avec les Organisations internationales.

Il indique que la Représentation permanente de l'OIF auprès de l'OUA et de la Communauté économique pour l'Afrique de l'ONU est désormais opérationnelle, à la suite de la signature de l'accord de siège le 28 octobre dernier à Addis Abeba.

Concernant toujours la politique internationale, le Secrétaire général a poursuivi son action dans le domaine des missions de conciliation mandatées au Togo, en RDC, aux Comores, en RCA et au Burundi. Il évoque également l'envoi de missions pour l'observation des élections en RCA, au Niger et en Guinée-Bissau. S'agissant du Niger, le Secrétaire général se réjouit du bon déroulement des élections qui viennent de se tenir, et il félicite le Président élu, S.E.M. Mamadou Tandja. Une mission d'observation des élections se rendra prochainement au Sénégal.

• Concernant la politique de coopération

Le Secrétaire général souligne, tout d'abord, le lien qui existe entre la politique internationale et la politique de coopération qui s'alimentent mutuellement. À Moncton, il avait déjà eu l'occasion d'entretenir les ministres des propositions de programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et des opérateurs directs. Le Conseil permanent de la Francophonie qui s'est réuni le 27 novembre 1999 a pris acte de ces propositions de programmation. Parmi celles-ci, figurent les différents programmes en faveur de la jeunesse dont le programme de mobilité, celui des Cybercentres, celui des « jeunes volontaires » qui seront mis en œuvre par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Le Secrétaire général cite également le programme de mobilité de l'Agence universitaire en faveur des étudiants et des chercheurs, celui de l'Université Senghor relatif au perfectionnement des jeunes cadres africains, celui des jeunes reporters mis en place par TV5, enfin celui de l'AIMF concernant l'équipement multimédia dans les écoles. Il mentionne également les Parlements des jeunes qui seront mis en place grâce à l'appui de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, ainsi que les prochains Jeux de la Francophonie qui auront lieu en 2001.

Dans le cadre du suivi de l'évaluation de l'Agence universitaire de la Francophonie et conformément au mandat que lui a confié le Sommet de Moncton, le Secrétaire général a élaboré et transmis aux représentants personnels une note de réflexion prospective sur les orientations de la coopération multilatérale universitaire pour le moyen terme. Tout au long des dernières semaines, il a entretenu un dialogue suivi avec le président du Conseil d'administration de l'AUF et avec son nouveau recteur, M^{me} Michèle Gendreau-Massaloux. La dernière session du CPF a donné son accord aux orientations et à la méthode proposées par le Secrétaire général concernant la réforme de l'AUF. Un comité restreint composé de représentants personnels poursuivra le travail engagé, afin que l'AUF puisse être pleinement opérationnelle dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi de la Déclaration de Monaco et de celle de Moncton qui ont réaffirmé la nécessité d'intensifier les concertations, l'OIF a engagé une large concertation, en vue de la préparation des francophones aux négociations de l'OMC. En outre, elle a engagé la phase préparatoire de la Conférence des Ministres francophones de la Culture prévue en 2001 et poursuivi la préparation de la Conférence des femmes francophones qui se tiendra au Luxembourg les 4 et 5 février 2000.

Pour le Secrétaire général, la diversité culturelle est un dossier essentiel qu'il suit personnellement de très près. En effet, à travers les biens culturels, ce sont l'identité, la liberté d'opinion et d'expression, la communication, le droit à l'information et à la création qui sont en jeu. Car, sans un engagement fort de la Francophonie dans ce dossier, en collaboration avec les grandes aires linguistiques et l'appui des Organisations internationales telle que l'Unesco, la voie serait ouverte à l'exclusion culturelle et à terme à l'extinction culturelle pour beaucoup de pays, de sociétés et de minorités.

C'est pourquoi, dans la perspective du Sommet de Beyrouth dont le thème porte précisément sur « le dialogue des cultures », la Francophonie doit intensifier le rapprochement avec les lusophones, les arabophones, les hispanophones, ainsi que d'autres aires linguistiques. À cet effet, la Conférence des ministres de la Culture prévue en 2001 constituera un temps fort dans le long processus de préparation de Beyrouth.

S'agissant du Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, une note d'information sur les objectifs et les étapes de préparation a été transmise aux ministres. Il pourrait se tenir en octobre 2000 à Bamako. Deux objectifs, entre autres, pourraient être assignés à ce symposium:

- un objectif normatif visant le recensement des « pratiques positives » et l'élaboration d'un code de bonne conduite à l'usage des membres de l'espace francophone ;
- un objectif institutionnel visant la mise en place d'instruments de suivi et d'un mécanisme permettant de préciser les fonctions d'observatoire de la démocratie.

La démarche proposée comprend, notamment, l'organisation de séminaires préparatoires qui se tiendront dans différentes régions de l'espace francophone, l'enrichissement de la réflexion par des réunions périphériques telles que les séminaires organisés avec la Fondation Carnegie, le Symposium de Genève sur le rôle des organisations régionales au service de la paix, le séminaire organisé en collaboration avec le Commonwealth au Cameroun en janvier 2000. Pour le Secrétaire général, il s'agit d'une réflexion en prise directe avec les réalités dans toutes leurs diversités, associant le plus grand nombre de femmes et d'hommes de terrain.

En conclusion, le Secrétaire général souhaite que la Francophonie puisse porter haut et fort, l'utopie du 21^e siècle, c'est-à-dire, la fraternité, en enrichissant et en élargissant la devise de Niamey: égalité, solidarité, complémentarité.

5.3. Débat général

À la suite de son intervention, tous les délégués saluent l'action menée par le Secrétaire général depuis le Sommet de Moncton. Au plan de la politique internationale, ils se réjouissent de la récente adoption d'une résolution par les Nations Unies visant à accroître la coopération entre l'ONU et l'OIF. Ils se félicitent du renforcement des liens entre l'OIF et diverses Organisations internationales et soutiennent l'initiative du Secrétaire général visant la création de commissions permettant un suivi concret des ententes entre l'OIF et les Organisations partenaires. Ils se félicitent également de l'action entreprise dans le cadre des missions de conciliation et des missions d'observation des élections.

S'agissant de la politique de coopération, les délégués soulignent la pertinence des concertations engagées, notamment dans le cadre des négociations de l'OMC. Ils se réjouissent de l'état d'avancement de la préparation de la Conférence des femmes de la Francophonie à Luxembourg, ainsi que des préliminaires en vue de la préparation de la Conférence des ministres francophones de la Culture.

En ce qui concerne le Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, la Conférence a pris connaissance de la note de réflexion élaborée par le Secrétaire général relative aux objectifs, aux étapes et aux méthodes de préparation.

Au nom de son gouvernement, le représentant du Burkina Faso renouvelle sa reconnaissance à la Communauté francophone et, plus particulièrement, au gouvernement roumain dont le soutien a permis la désignation de son pays pour abriter, en 2003, le 10^e Sommet de la Francophonie. Il informe les participants des dispositions déjà prises dans le cadre de la préparation de ce Sommet (concertations avec certains représentants des Chefs d'État et de Gouvernement, réflexions informelles sur la préparation du Sommet). Il souhaite que la Francophonie dynamise le partenariat universitaire pour permettre une plus grande facilité d'accès des jeunes du Sud à la formation dispensée dans les universités du Nord.

Il invite les francophones à manifester une plus grande conviction dans la diversité de leurs cultures. À ce titre, il souhaite que soit remis en chantier le processus de concertation en vue de l'adoption d'une Convention intergouvernementale sur la culture. Il annonce que son pays poursuivra le versement de sa contribution à TV5 dont il souhaite une plus grande visibilité. Il accueille favorablement les projets de la tenue du Symposium de Bamako et de la

Conférence des femmes de Luxembourg, qui participent à la visibilité et à la cohérence de l'action francophone.

Pour le représentant de la France, le succès du Sommet de Moncton confirme la justesse des choix opérés par la Francophonie quant aux axes de coopération telle que la démocratie. Il rend hommage au Niger qui a su se réintégrer dans le processus démocratique et dont les efforts méritent d'être accompagnés. Il se félicite des actions programmées qui rencontrent l'intérêt des populations. S'agissant précisément du Symposium de Bamako, il souhaite que tout soit mis en œuvre pour aboutir à des solutions pragmatiques tenant compte de la diversité des situations. Il considère que pour la défense de l'exception culturelle, idée chère à la Francophonie, l'OMC ne saurait constituer le seul forum privilégié de discussions.

La Francophonie étant par excellence un espace de dialogue Nord/Sud, il souhaite que soit approfondie la réflexion sur certains sujets porteurs, comme les questions liées aux normes environnementales et sociales. S'agissant de la réforme en cours de l'AUF, il la souhaite profonde et exigeante, pour qu'elle puisse déboucher sur des structures efficientes de pilotage, tel un Conseil d'administration permettant d'équilibrer l'autonomie universitaire et l'autorité publique. Il souhaite qu'une plus grande attention soit accordée à la formation de la jeunesse. Il invite l'OIF et les opérateurs de la Francophonie à associer davantage, dans leurs activités, d'autres partenaires issus de la Francophonie.

Le représentant du Royaume de Belgique apporte son soutien aux activités politiques menées par le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, notamment en matière de prévention et de gestion des conflits. Ce genre d'activité accroît la visibilité et le rayonnement de notre Organisation. Il souligne l'importance des missions de conciliation et de prévention dans la région des Grands Lacs, et principalement en République Démocratique du Congo. Il salue le bon déroulement des élections démocratiques au Niger et souhaite que les nouvelles institutions se mettent rapidement en place.

La Belgique a entamé une profonde réflexion sur l'orientation à donner à sa politique africaine et sur la possibilité d'apporter une contribution financière pour les missions de prévention des conflits, de maintien de la paix et le rétablissement de la démocratie. Elle salue, en particulier, l'intensité et la qualité des activités menées dans les domaines de la diversité culturelle et de la préparation de la Conférence des femmes de la Francophonie. La Belgique attire l'attention sur la nécessité pour tous les pays membres de ratifier les statuts de la Cour pénale internationale.

La Belgique apprécie l'action de la Francophonie en vue du développement d'un espace de liberté, de la promotion des Droits de l'Homme et de l'appui aux processus démocratique. Le projet de Symposium qui en constitue l'aboutissement doit être soutenu dans ses principes comme dans ses objectifs. La Belgique salue l'accord de coopération intervenu entre l'ONU et l'OIF, et souhaite voir cette coopération se développer dans le domaine de la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme, de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

Le représentant de la Suisse salue la présence de plus en plus visible de l'Organisation internationale de la Francophonie sur la scène internationale et rend hommage au dynamisme du Secrétaire général qui y a contribué de façon déterminante. Il salue le rôle politique joué par la Francophonie à travers les concertations sur les grands problèmes contemporains dans le domaine de l'économie et de la culture, ainsi que dans celui de la démocratie, des droits de l'Homme, des libertés fondamentales et de la sécurité humaine.

La Suisse souligne tout particulièrement son intérêt pour les propositions du Secrétaire général en vue de la tenue du Symposium et approuve les grandes lignes de la démarche exposée dans le document préparatoire. Elle s'engagera matériellement et intellectuellement quant aux suites concrètes à apporter aux conclusions de cette concertation. Elle signale, par ailleurs, la nécessité de renforcer le rôle politique par des actions de coopération et salue, à cet effet, les réformes mises en œuvre pour améliorer la gestion de l'Agence

intergouvernementale de la Francophonie. Elle confirme enfin ses engagements financiers au titre du Fonds multilatéral unique et en faveur de l'Agence. Ceux-ci ont connu une augmentation substantielle par rapport au précédent biennum. La Suisse apporte également son appui en vue de la tenue du Symposium de Bamako.

Le représentant du Rwanda remercie le Secrétaire général et l'Administrateur général pour leurs actions respectives en faveur de son pays. Il annonce le soutien de son pays à la Conférence des femmes de la Francophonie. Il réaffirme l'engagement du gouvernement de son pays à promouvoir les valeurs positives de tolérance, de réconciliation et de respect du droit de la personne. À cet effet, il condamne la libre circulation des génocidaires. Il rappelle l'adhésion totale de son pays au processus de paix de Lusaka et se félicite de l'engagement du Plan d'action de Moncton à soutenir les efforts déployés dans ce cadre. Il demande à l'APF de revoir sa position à l'encontre du Parlement de transition, émanation d'un consensus national, qui a accompli un travail de qualité en mettant en place une commission indépendante des Droits de la personne, une Commission constitutionnelle et juridique et une Commission pour l'unité et la réconciliation nationale.

La représentante du Canada-Québec confirme que la Francophonie s'est maintenant bien dotée d'une voix et d'un visage en la personne de M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'OIF. La Francophonie ne sera visible et complémentaire que lorsque les actions de ses opérateurs seront visibles. Elle affirme que la Francophonie est encore mieux perçue par la population québécoise à l'occasion de la « Francofête ». Lorsque les télévisions diffusent les émissions des pays membres, on sait que la Francophonie existe. Elle rappelle que Senghor, Diori et Bourguiba affirmaient « qu'on doit faire ensemble ce qu'on ne peut faire seul ». Elle appuie le recours aux experts indépendants, approuve la concertation sur l'OMC et le Symposium sur la démocratie. Elle affirme que les produits culturels ne sont pas des biens et des services comme les autres. Le nivellement imposé ne peut être acceptable. Elle souligne la volonté de développer une politique systématique de l'évaluation et adresse ses félicitations à Mme Michèle Gendreau-Massaloux, nouveau directeur général d l'AUF. Elle se réjouit de la mise en application des décisions de Moncton.

Le représentant de la Communauté française de Belgique appuie les propos du Ministre Josselin concernant Moncton qui a été le Sommet de l'action. Il précise que le concept de la diversité culturelle a été introduit au Conseil de l'Europe, grâce à l'action déterminante de la Communauté Wallonie Bruxelles de Belgique. Pour lui, le cinéma et la télévision ne doivent pas être considérés seulement sous l'angle commercial mais comme des véhicules de produits culturels. Il demande que le changement de support servant à véhiculer le son ou l'image ne constitue pas une raison de renoncement à nos capacités à défendre et à développer nos industries culturelles. À cet effet, le message de Moncton doit conserver toute sa force, car il s'agit du droit pour les États et Gouvernements de pouvoir définir librement leur politique culturelle et les instruments d'intervention qui y concourent.

Le Représentant de Madagascar précise que la diversité culturelle doit échapper à l'engrenage des normes commerciales. Il soutient le projet de Symposium international sur la démocratie qui doit demeurer une préoccupation essentielle et demande la mise en place d'un code de bonne conduite. Il indique que si en Europe l'individu est au centre des valeurs, en Afrique, c'est la communauté. Il convient donc de mettre des moyens humains et financiers pour le rayonnement des actions de cette communauté. Il remercie le Secrétaire général de l'OIF pour sa prochaine visite à Madagascar. Il appuie la demande de l'APF en vue de l'augmentation de ses moyens d'intervention.

Le délégué du Mali félicite le Secrétaire général qui, selon lui, a bien rempli la mission difficile qui lui a été confiée. Il a su rehausser la Francophonie au niveau des autres grandes organisations internationales. Le Mali attache la plus haute importance à la démocratie. Le 10 décembre 1999 sera l'anniversaire des droits de l'Homme et le Mali organisera un espace de dialogue démocratique. Il félicite l'OIF pour le projet d'organisation du Symposium sur la démocratie. Le Mali s'y investira totalement pour assurer son succès et permettre ainsi le renforcement des processus démocratiques.

Le délégué du Mali remercie aussi l'AUF pour les actions menées en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il reste, néanmoins, beaucoup à faire pour la recherche et le transfert des connaissances. Il souhaite que les missions de recherche soient multipliées et assure l'AUF de son soutien. Il rappelle, enfin, que le développement des ressources humaines est le facteur le plus important pour le développement.

Le délégué de Maurice adresse ses félicitations aux autorités canadiennes pour la qualité de l'organisation du Sommet de Moncton. Le Symposium sur la démocratie et la Conférence des femmes sont des événements auxquels Maurice attache un intérêt tout particulier. Son pays s'associera à l'organisation de ces deux événements. Il lance un appel à l'AIF pour un renforcement du partenariat avec la Commission de l'Océan indien en vue de la consolidation de la démocratie dans la région. Il insiste sur les mesures spécifiques que la Francophonie, à l'instar du Commonwealth, doit prendre en faveur des petits pays qui risquent d'être les victimes de la Conférence de Seattle. Enfin, le délégué remercie le Secrétaire général pour sa prochaine visite, très attendue par le peuple mauricien.

La déléguée du Maroc adresse ses félicitations au Secrétaire général pour la qualité de l'organisation de la Conférence et pour l'impulsion qu'il a su donner à la Francophonie sur la scène internationale. Elle demande que la communauté francophone reste solidaire et vigilante à Seattle pour préserver les identités culturelles. L'approche multiculturelle de l'Organisation internationale de la Francophonie en fait un excellent relais.

La déléguée du Maroc demande qu'au-delà de la coopération Nord/Sud, celle Sud/ Sud soit renforcée. Le Maroc y apportera son concours. Son pays espère l'abolition des frontières pour que se construise le «grand village francophone ». Elle invite les pays du Nord à adopter la Convention sur la protection des migrants. Elle signale que le Maroc, organisateur des premiers Jeux de la Francophonie, a déposé sa candidature pour accueillir la coupe du monde de football, et qu'il sollicite le soutien de la Francophonie à sa candidature.

La déléguée marocaine soutient la position du Luxembourg en faveur d'une participation paritaire hommes et femmes à la prochaine Conférence des femmes. Elle attire l'attention sur la question de l'enfance qui ne doit pas être éludée, notamment pour ce qui est de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle insiste sur le fait que la justice sociale nécessite une mobilisation générale.

Le délégué du Canada remercie le Secrétaire général pour la qualité de son exposé. Il rappelle les engagements souscrits par la Francophonie à Moncton. Il est convaincu que la Francophonie, avec l'organisation du Symposium sur la démocratie, apportera une contribution efficace au progrès de la démocratie. Le Canada apportera tout son soutien à l'organisation du Symposium. Il estime qu'aucune organisation n'est mieux placée que la Francophonie pour défendre la diversité culturelle. Il félicite l'AIF pour l'organisation de la rencontre préparatoire à Seattle. Il constate que les engagements pris à Moncton connaissent un début de réalisation. Il demande que la Francophonie continue à jouer un rôle dynamique pour éviter que les nouvelles technologies ne mettent la diversité culturelle en danger.

Le délégué d'Haïti félicite le Secrétaire général pour le rayonnement donné à la Francophonie. Il constate que la Francophonie fait le maximum en faveur des processus de démocratisation. Il félicite l'Agence pour le partenariat établi avec les Organisations internationales, notamment avec l'UNESCO. Il souhaite que les relations avec les bailleurs de fonds soient renforcées. Il demande que la Conférence mette en place un mécanisme pour prendre en charge les questions relatives à la Convention intergouvernementale sur la culture. Il exprime des inquiétudes sur le nombre de réunions programmées pour la préparation du Symposium.

La délégation togolaise exprime ses remerciements aux autorités françaises pour les dispositions prises pour la réussite de cette réunion ministérielle. Il adresse ses félicitations au Secrétaire général pour la détermination et l'efficacité avec lesquelles il met en œuvre le mandat qui lui a été confié. Cette efficacité se manifeste à tous les niveaux dont celui de la coopération entre l'OIF et les autres organisations internationales et l'appui en vue du dialogue démocratique et du règlement des conflits.

Cette coopération qui permet à la Francophonie de sortir des sentiers battus est d'une grande utilité, car la preuve est faite que le sort des États francophones dépend en partie des décisions prises dans les enceintes internationales. Les débats sur l'exception culturelle qui interviendront à Seattle en sont un exemple d'actualité. Il se félicite, dès lors, de la résolution adoptée le 15 novembre 1999 à New-York par l'Assemblée générale en vue d'accroître la coopération entre l'OIF et les Nations Unies.

Le Togo exprime aussi sa satisfaction pour les initiatives prises par le Secrétaire général et qui ont abouti au succès du dialogue politique dans ce pays. Il espère que la décision invitant la communauté internationale à reprendre la coopération économique et financière avec le Togo sera mise en application par tous les pays du Nord. Le Ministre togolais déplore, enfin, l'autorisation des manifestations d'opposants au gouvernement de son pays, sur le lieu du Sommet à Moncton.

Le Ministre ivoirien remercie le Secrétaire général pour son propos sur la diversité culturelle, propos auquel il adhère pleinement. À cet effet, il souhaite la reprise du débat sur la Convention intergouvernementale de la culture et exprime la déception des pays du Sud suite à la décision du Sommet de Moncton de reporter ce débat.

Le Plan d'action de Hanoi avait demandé que la question de la diversité culturelle soit sanctionnée par un document qui serait une convention, une résolution ou un accord. Il regrette que sur tous les projets du Plan d'action de Hanoi, ce soit le seul qui n'ait pas abouti. De son avis, la diversité culturelle devrait avoir pour élément moteur un accord culturel qui prenne en compte, de manière effective, l'exception culturelle qui assure la mobilité des artistes et qui renforce la promotion des cultures au sein de cet espace riche de sa diversité. Il faut veiller à ce que la prochaine Conférence des Ministres de la Culture n'élude pas ce sujet capital.

La Côte d'Ivoire se réjouit du retour du Niger à la démocratie dans la paix et la transparence. Le délégué félicite le Secrétaire général de la part active qu'il a prise dans le rétablissement rapide de la démocratie dans ce pays frère. Partant des résultats obtenus par la Francophonie dans l'intermédiation dans les conflits, la Côte d'Ivoire souhaite que des moyens accrus soient mis à la disposition de telles actions, complément indispensable à la coopération multilatérale francophone dont l'aboutissement est et doit être le développement multiforme des pays membres et le bien-être de leurs populations.

Le représentant du Canada Nouveau-Brunswick se félicite du succès du dernier Sommet. Moncton se remet doucement des émotions fortes qu'il a vécues lors de cet événement. Il reconnaît l'importance de la question de la diversité culturelle et appuie fortement la démarche exposée par le Secrétaire général. Son gouvernement sera présent également au rendez-vous du Symposium sur le bilan des pratiques de la démocratie. Il approuve sans réserve l'ensemble des actions diplomatiques du Secrétaire général. Il salue les efforts de l'Administrateur général de l'AIF pour la clarté et la précision de sa programmation et recommande d'accroître les moyens de l'Agence en vue de sa mise en œuvre efficace. Le Canada Nouveau-Brunswick est un acteur de premier plan en ce qui concerne la place de la jeunesse et sa mobilité. Il veillera à ce que les recommandations de Moncton soient bien prises en compte. Il informe la conférence qu'un CD-ROM présentant les activités et les réalisations des jeunes dans l'environnement du Sommet est disponible et peut-être visionné.

Le représentant du Liban se dit convaincu que seul un engagement réel des pays membres et une solidarité sans faille constituent des garants de l'affirmation, sur le plan international, de la spécificité et des objectifs que poursuit la Francophonie. Ceci est aussi vrai pour son aspiration au développement économique et social, que pour son action en faveur de la diversité culturelle, de la consolidation de la paix dans le monde, et de l'appui en vue de la sécurité des populations civiles. Le Liban qui accueillera le prochain Sommet aspire aussi à la paix. Cette paix, juste, globale et durable au Moyen-Orient, passe par le retrait total d'Israël et le règlement du problème des réfugiés. Il apprécie à ce propos la prise de position de la Francophonie.

L'adhésion du Liban aux diverses conventions internationales relatives aux droits de l'Homme découle de l'esprit de sa Constitution qui garantit les libertés et les droits fondamentaux des individus, du souci de transparence de ses dirigeants et de l'image de marque que ce pays a traditionnellement projetée sur la scène internationale. Le délégué saisit l'occasion pour remercier le Secrétaire général, dont l'action a permis à la Francophonie d'être activement présente dans les grandes conférences internationales où elle peut faire prévaloir ses points de vue.

Le Sommet de Beyrouth, premier du 3^e millénaire, portera sur un thème particulièrement important. Aussi, sa préparation intellectuelle et matérielle se fera en concertation étroite avec le Secrétariat général de la Francophonie. Le Comité de préparation a déjà procédé au choix du site et les dates envisagées pour la tenue du Sommet se situent entre le 27 et le 29 octobre 2001. Le Liban compte sur l'appui et la participation de tous à cette rencontre.

La représentante de la République du Congo informe les participants de la signature, le 16 novembre dernier, d'un accord de cessation des hostilités entre le Haut Commandement de la Force publique et les factions armées, et de la constitution d'un comité de suivi de cet accord. Elle se félicite aussi de l'adoption, par le Bureau de suivi de la Conférence des Ministres francophones de la Justice, de la recommandation n°1 qui porte sur la réhabilitation des structures de la Justice et de l'administration pénitentiaire et sur l'envoi d'une mission d'identification des besoins en République du Congo. Elle souhaite un soutien à la mise en œuvre de la politique nationale de son pays en matière de jeunesse. Elle manifeste un intérêt particulier à la Conférence des Ministres de la Culture de la Francophonie, à celle des femmes francophones et apprécierait que son pays soit associé à la préparation du Symposium international sur le bilan de la démocratie dans l'espace francophone et à la Conférence mondiale sur les démocraties nouvelles ou rétablies.

Le représentant des Comores remercie le Secrétaire général pour la mission d'information qu'il a récemment dépêchée dans son pays. Il y voit une manifestation concrète de la dimension politique de l'Organisation internationale de la Francophonie. Il remercie la délégation mauricienne pour le soutien à son pays et se félicite des orientations du Plan d'action de Moncton s'agissant de l'axe prioritaire «paix, démocratie et droits de l'Homme ». Il regrette, cependant, que l'appel lancé pour le règlement de la crise aux Comores n'ait pas été entendu depuis la signature de l'accord d'Antananarivo. Il annonce qu'une déclaration commune vient, toutefois, d'être signée entre les autorités comoriennes et les partis d'opposition pour une solution à la crise et la désignation dans les prochains jours d'un Premier Ministre consensuel. Il salue l'admission de São Tomé et Principe et de l'Albanie comme membres de l'Agence.

Le représentant de l'Albanie rappelle que le Secrétaire général de l'OIF, Monsieur Boutros Boutros-Ghali, a visité son pays deux semaines plus tôt. Il indique que cette visite témoigne de l'appartenance de son pays à la famille francophone. Il précise que son pays a établi un plan d'action à l'image de celui de Moncton, à la demande de plusieurs acteurs de la société civile, des universités et des associations. Il confirme la disponibilité de son pays dans le cadre de la préparation des manifestations suivantes: Conférence des femmes francophones, Conférence des Ministres de la Culture, Jeux de la Francophonie, Symposium sur le bilan des pratiques démocratiques. Son pays œuvre en faveur d'une francophonie populaire et accorde une place importante à la jeunesse, aux technologies nouvelles, à l'éducation de base, à la diversité culturelle en refusant les hégémonies, dans un esprit de tolérance et de respect mutuel.

Par ailleurs, le représentant de l'Albanie présente quelques requêtes de son pays concernant l'accès aux projets liés aux nouvelles technologies de l'information et de la formation, la participation au programme CLAC, les projets spécifiques des PME, le soutien aux médias nationaux. Son pays souhaite, dans le cadre de la Francophonie, contribuer à renforcer les institutions démocratiques, à désenclaver les Balkans et à assurer la paix, la stabilité et le bon voisinage dans la région. Il propose que l'Albanie soit « invitée d'honneur » aux prochaines assises du FFA au Val d'Aoste.

Le représentant de l'Égypte propose la tenue de la Conférence des Ministres de la culture dans un pays arabe et souhaite des actions conjointes avec l'Institut du monde arabe dans le cadre de la circulation de l'information et du soutien à la presse écrite au sein du monde arabe. S'agissant du Symposium sur la démocratie, le représentant de l'Égypte formule le vœu que les résolutions issues de la Conférence des Ministres de la justice et de la réunion du bureau de suivi de cette conférence soient prises en compte. Il souhaite une coopération régionale en faveur des pays arabes et propose la publication d'un recueil relatif aux droits de la personne et à l'État de droit dans l'espace francophone.

Concernant la multilatéralité, le délégué égyptien pense que pour faire entendre sa voix dans le concert des Nations, la Francophonie doit entreprendre des actions fortes, bénéficiant d'une adhésion populaire. L'Égypte souhaite le renforcement de l'intégrité du territoire libanais et soutient le peuple libanais dans la recherche de l'instauration de la paix et de la stabilité.

Le délégué du Bénin félicite le Secrétaire général qui a donné une âme à la Francophonie. La devise « égalité, solidarité, complémentarité » constitue une grande ambition pour la Francophonie. Le Bénin confirme son soutien total aux actions et initiatives du Secrétaire général. La solidarité est une exigence pour que les populations, notamment béninoises, puissent lire et écrire dans les langues locales, condition pour un meilleur apprentissage du français. Il insiste sur les difficultés que rencontrent les jeunes, quelles que soient leurs ressources, pour étudier dans les pays du Nord, difficultés qui constituent des obstacles au développement en Francophonie. Il salue les efforts réalisés par le Secrétaire général en faveur du maintien de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. Il s'agit là d'un excellent investissement auquel le Bénin apportera le soutien le plus déterminé.

Le délégué du Bénin félicite le peuple nigérien pour le génie dont il a fait preuve en vue du retour à la démocratie. Il rappelle que le Bénin a été chargé par l'ONU d'organiser la 4e Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies. Celle-ci aura lieu du 4 au 6 décembre 2000 et elle sera précédée de plusieurs réunions préparatoires qui débuteront dès février 2000. Cette conférence mondiale étant la première de ce type se tenant en Afrique, elle constitue, en conséquence, un événement très important pour la Francophonie. Le délégué du Bénin fait donc appel à chaque délégation pour que cette conférence reçoive une attention exceptionnelle de la part de la Francophonie.

Le délégué de la Dominique fait état des bonnes relations de voisinage que son pays entretient avec ses voisins. Il mentionne la menace permanente qui pèse sur le pays du fait des calamités naturelles. Il lance un appel aux pays pour aider la Dominique à supporter ce fardeau à travers, notamment, l'octroi de bourses pour permettre la formation des jeunes. Par ailleurs, la Dominique espère pouvoir recevoir TV5 dans un avenir rapproché.

Le délégué de la Guinée félicite le Secrétaire général pour la présence accrue de la Francophonie sur la scène internationale. Il insiste sur la nécessité d'une mobilisation permanente en faveur de la diversité culturelle. Pour ce qui est de la jeunesse, thème du Sommet de Moncton, le délégué insiste sur la nécessité de l'accès des jeunes, des enseignants et des chercheurs aux centres de savoir et de savoir-faire du Nord. De même, l'accès aux nouvelles technologies est important. Il se réjouit de l'implication de la Francophonie dans la recherche de solutions aux crises mondiales. Il se réjouit du retour du Niger à la démocratie. Il souhaite un renforcement des liens avec le secteur privé. La Guinée sera présente aux grandes manifestations annoncées pour les deux prochaines années.

Le délégué de la Macédoine fait état des difficultés dues à la situation de guerre dans la région. Il confirme que le processus de démocratisation est en bonne voie dans son pays et que la Macédoine entend augmenter sa participation à la Francophonie. La Macédoine attache une grande importance à la Conférence des femmes et aux Jeux de la Francophonie. Elle va introduire sa demande d'adhésion à l'APF.

Pour le représentant du Laos, l'intervention du Secrétaire général montre que l'Organisation internationale de la Francophonie est devenue une organisation dynamique qui poursuit une politique de consolidation des relations de la Francophonie avec les autres organisations internationales et régionales. Elle contribue à la solution des grands problèmes politiques et économiques du monde. Tout ceci justifie l'importance accordée au Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie qui, selon la formule heureuse du Secrétaire général ne peuvent ni s'exporter, ni s'importer. La délégation du Laos souscrit à l'intervention du délégué de la France. C'est, en effet, dans l'action au quotidien que la Francophonie pourra relever les défis de notre temps dans les domaines politique, économique, culturel, social et humanitaire.

Après avoir rendu hommage au Secrétaire général pour ses efforts en vue de ramener la paix en Afrique centrale, la représentante de la République démocratique du Congo déplore les obstacles suscités par les agresseurs de son pays. Elle en appelle à la solidarité de la communauté francophone pour soutenir et accompagner l'application effective des accords de Lusaka dans le strict respect de l'intégrité territoriale de la RDC. Elle remercie l'Administrateur général de l'Agence pour sa visite qui a permis de relancer la coopération entre son pays et la Francophonie dans le cadre de l'appui à la reconstruction nationale engagée par le gouvernement. Celle-ci se traduira par la réalisation de projets dans le domaine de l'informatique, de la gestion des ressources, de l'implantation des CLAC et des radios rurales, de la formation des gestionnaires culturels, etc.

La RDC soutient le programme de la diversité culturelle pour relever le défi face à une mondialisation uniformisante et marchande et place de grands espoirs dans la prochaine conférence des ministres de la culture et dans la conférence des femmes. La représentante de la RDC remercie l'AUF pour l'installation d'un centre Syfer-Refer et d'une antenne de l'AUF à Kinshasa. Elle renouvelle l'engagement du peuple et du gouvernement de la RDC au processus démocratique et à la défense des droits humains pour lesquels elle a initié deux actions importantes: l'organisation d'un Symposium sur la démobilisation des enfants soldats et la traduction en 4 langues de l'avant-projet de la Constitution. Elle renouvelle, enfin, l'engagement de son pays à œuvrer au sein de l'espace francophone, espace par excellence de dialogue interculturel et de développement.

Le représentant du Sénégal propose, dans le cadre de l'appui au processus démocratique, que la Francophonie apporte un soutien conséquent aux Parlements du Sud par le biais d'une contribution renforcée au projet Pardoc réalisé par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Par ailleurs, chaque pays ayant le droit de préserver son identité, le problème de la diversité culturelle doit être abordé en tenant compte de l'incontournable mouvement de la mondialisation. C'est pourquoi, au cours des négociations avec l'OMC, la Francophonie doit veiller à ce que les pays du Sud soient traités avec équité. Dans le sens de l'ouverture opérée par le Secrétaire général, le Sénégal souhaite que la Francophonie soit présente à toutes les rencontres internationales (ONU, OUA, Commonwealth) pour faire prévaloir l'esprit de solidarité qui caractérise la communauté francophone.

Quant à la réforme de l'AUF, le Sénégal exprime son accord pour le comité restreint préconisé par le Secrétaire général, mais insiste sur la régionalisation des actions, en particulier, sur le plan de la revitalisation des universités africaines, le développement du réseau Syfed-Refer et les perspectives offertes par l'Université virtuelle francophone. Après avoir fortement appuyé les grandes concertations envisagées, le délégué du Sénégal insiste sur le Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie et pour l'établissement d'un code de bonne conduite. Il souhaite que le problème de la Convention culturelle francophone soit inscrit à nouveau à l'ordre du jour. Le Sénégal participera à la

Conférence internationale des femmes francophones au Luxembourg. Enfin, au titre de ses contributions financières à la Francophonie, le Sénégal maintiendra ses engagements vis-àvis de TV5 à hauteur de 200000 FF, au Fonds francophone de soutien à la presse du Sud, pour le même montant, et au Fonds francophone des Inforoutes à hauteur de 500000 FF.

La représentante du Niger exprime sa joie de revoir le Président de la CMF en pleine santé. Elle salue le rapport présenté par le Secrétaire général avec le talent et la clarté diplomatique qu'on lui reconnaît. Elle salue le travail accompli avec efficacité et perspicacité par Monsieur Roger Dehaybe et son équipe et approuve le nouveau style fondé sur la rigueur, la transparence et l'évaluation.

Elle rappelle que son pays vient de remplir la mission issue des résolutions du Sommet de Moncton, en organisant et en réussissant des élections libres et démocratiques pour un retour à la démocratie après la parenthèse des malheureux événements du 9 avril 1999. Elle exprime ses remerciements au Secrétaire général et à tous les pays qui ont permis le bon déroulement de ces élections. Elle annonce l'installation, dans trois semaines, de nouvelles autorités issues des élections, l'investiture du Président de la République ayant lieu le 22 décembre. Elle accueille avec satisfaction la levée de mesures prises à l'encontre de son pays.

Elle rappelle que, dans quatre mois, la Francophonie née de l'esprit de Niamey, aura 30 ans. Elle remercie tous les États pour l'honneur qu'ils lui font de célébrer cet heureux événement au Niger, terre africaine et patrie du Président Hamani Diori. Elle invite tous les pays à s'y rendre et affirme que Niamey sera à la hauteur de cet événement. Elle compte sur l'AIF et les États et gouvernements des pays membres pour réussir cette manifestation. Elle confirme l'adhésion de son pays au projet de Symposium sur la démocratie et la tenue au Luxembourg de la Conférence des femmes francophones.

Le délégué du Vietnam insiste sur l'importance à accorder à la jeunesse qui attend beaucoup de l'action de l'OIF pour lui garantir un avenir meilleur dans un monde en pleine mutation. Il confirme que la Francophonie politique et la diversité culturelle représentent des enjeux importants. Il souhaite voir le secteur de l'économie se renforcer dans l'espace francophone et salue la concertation menée dans le cadre de l'OMC et la Conférence des femmes au Luxembourg. Il réaffirme l'importance qu'il accorde à la coopération universitaire francophone. Depuis Hanoi, la Francophonie est plurielle, mais beaucoup reste à faire pour prendre la mesure des défis auxquels elle doit faire face, notamment pour accompagner le développement endogène de ses membres.

Le représentant de la République Centrafricaine réitère son soutien à l'action entreprise par le Secrétaire général en faveur de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme, ainsi que celles en faveur des jeunes et des femmes. Il affirme que le symposium sur la démocratie arrive à point nommé. Il remercie les pays qui ont soutenu la RCA et qui ont ainsi permis de sauver la démocratie en RCA. Il se réjouit du retour de la démocratie au Niger et lance un appel à la Francophonie et aux pays membres pour aider ce pays à affronter les problèmes de développement.

Le représentant du Cambodge exprime son total accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit que la démocratie ne s'exporte, ni ne s'importe, mais doit s'intégrer dans le tissu social. La démocratie est une culture qui s'acquiert avec le temps. L'expérience du Cambodge a prouvé que la démocratie ne repose pas sur des normes préétablies. Son pays s'est engagé sur la voie de la démocratisation, voie incontournable vers le développement.

6. RÉFORME DE L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

6.1. Intervention du Secrétaire général

Dans son intervention, le Secrétaire général rappelle que le Plan d'action de Moncton lui a confié, au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le mandat d'engager en étroite collaboration avec le CPF, une réflexion prospective sur les orientations de la coopération universitaire sur le moyen terme. Dans ce contexte, le Secrétaire général a

transmis aux États et aux gouvernements une note de réflexion et recueilli leurs avis. La note diffusée à la Conférence a donc été enrichie par les contributions des États et des gouvernements. L'objectif principal de la réforme est d'améliorer les procédures d'élaboration de la coopération multilatérale et de rationaliser les structures chargées de la mise en œuvre des programmes. La réforme vise la construction d'un espace universitaire dynamique, innovant, compétitif et solidaire.

Plus généralement, il s'agit de concilier le nécessaire respect de l'autonomie universitaire et le besoin d'un dialogue constant et confiant avec la puissance publique, c'est-à-dire, les États et les gouvernements. Il faudra à terme rééquilibrer le financement de l'AUF, afin qu'il reflète davantage le caractère multilatéral de l'organisation. Le Secrétaire général entend poursuivre son dialogue constructif avec les instances de l'AUF, ainsi que le nouveau Recteur. À cet effet, il se propose de mettre rapidement en place un groupe de travail ouvert aux Représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement, en vue d'enrichir la réflexion ainsi engagée et d'assurer le suivi des propositions qui en découleront.

La Conférence marque un grand intérêt pour les résultats déjà enregistrés en ce qui concerne la réforme de l'AUF demandée par le Sommet de Moncton. Elle encourage le Secrétaire général à poursuivre dans cette voie et adresse ses félicitations à Mme Michèle Gendreau-Massaloux pour son élection en qualité de recteur de l'AUF.

6.2. Intervention du Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Pallot, Commissaire aux comptes du Fonds multilatéral unique (FMU) a effectué une mission auprès de l'AUF dans le cadre du mandat que lui a confié la CMF de février 1998 à Paris. En nommant un commissaire aux comptes du FMU, la Conférence avait décidé de soumettre chaque opérateur à un audit financier périodique. Le rapport du Commissaire aux comptes ayant été diffusé, Monsieur Christian Pallot limite son intervention à deux séries de constatations :

- La première série de constations concerne les faiblesses et insuffisances relevées dans le domaine des structures, de l'administration et de la gestion de l'Agence universitaire. Ces constatations portent en particulier sur l'insuffisance du cadre réglementaire et budgétaire et d'une organisation plus rationnelle des services. Il mentionne également le rôle relativement effacé du Conseil d'administration de l'AUF, ou son manque de curiosité quant au mode de gestion de l'association.
- La deuxième série de constatations concerne les défaillances personnelles et individuelles qui, en droit français, auraient pu être sanctionnées par le juge financier, voire par le juge pénal pour certaines pratiques ou agissements relevés.

Pour conclure, il apparaît que l'ensemble des errements, anomalies et dysfonctionnements relevés justifient pleinement les mesures de redressement aujourd'hui engagées sous l'autorité du Secrétaire général de la Francophonie.

7. SITUATION DU FMU : PRÉSENTATION DES DÉCISIONS D'AFFECTATION BUDGÉTAIRE DU FMU

La Conférence a pris connaissance de l'état des contributions volontaires pour l'exercice 2000-2001 et la décision de répartition budgétaire arrêtée par le Conseil permanent de la Francophonie.

8. INTERVENTIONS

8.1. Conférences ministérielles permanentes

CONFEMEN

Au nom du président en exercice de la Confémen, le Secrétaire général note avec satisfaction la prise en compte des priorités de son institution dans la Déclaration et le Plan d'action de Moncton. Il réaffirme la nécessité de développer l'éducation de base et la formation professionnelle et technique, ce qui suppose l'octroi de moyens conséquents aux orientations retenues à Yaoundé et au cadre d'action issu des Assises de Bamako.

Il fait part à la conférence des activités menées par son institution depuis le Sommet de Moncton, dont les plus importantes sont:

- la tenue du premier séminaire de formation des correspondants nationaux de la Confémen (Libreville, septembre 1999) ;
- la publication de l'ouvrage intitulé « l'insertion des jeunes dans la vie active », deuxième document de référence de la Confémen publié en 5000 exemplaires, en septembre 1999;
- la préparation des opérations relatives aux évaluations thématiques dans le cadre du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la Confémen (PASEC) prévues pour l'année scolaire 1999-2000 en Guinée et au Togo.

Le Secrétaire général de la Confémen remercie l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et ses collaborateurs pour leur attitude constante de collaboration.

CONFEJES (dont CIJF)

Le Président en exercice de la CONFEJES et du CIJF, Maître Boubakar Karamoko Coulibaly, Ministre de la promotion de la jeunesse du Mali exprime, d'abord, sa joie de retrouver le Président de séance en bonne santé. Il se réjouit du succès du Sommet de Moncton qui était dédié à la jeunesse. Il salue l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et les autres opérateurs de la Francophonie qui entretiennent avec son institution de bonnes relations de partenariat.

Évoquant les recommandations des jeunes soumises aux Chefs d'État et de gouvernement, il invite tous les gouvernements à les prendre effectivement en considération.

Il informe la Conférence des activités récentes menées par le Secrétariat général de la Conféjes, concernant : l'élaboration de nouveaux modules de formation à la vie associative, le renforcement du fonds d'insertion des jeunes et l'élaboration de la programmation 2000-2004.

Abordant le point sur les préparatifs des Jeux de la Francophonie qui auront lieu à Ottawa-Hull du 14 au 24 juillet 2001, il invite les gouvernements à retourner, dans les délais, au secrétariat des Jeux, les dossiers de pré-inscription.

Le Président en exercice de la Conféjes termine son propos en invitant les pays membres de la Francophonie à soutenir la candidature du Maroc pour abriter l'édition 2008 de la Coupe du monde de football.

8.2. Autres intervenants FFA

Le secrétaire général du Forum francophone des affaires présente la programmation du FFA, seule organisation de la Francophonie chargée exclusivement de l'économie et aussi unique représentant du secteur privé. Le programme du FFA pour le biennum 2000-2001 s'inspire de la Déclaration de Monaco qui a fait du partenariat d'entreprises un domaine privilégié d'action

pour l'espace économique francophone. Il vise à favoriser l'émergence des PME, notamment dans les pays du Sud et se compose essentiellement de deux axes prioritaires.

Le premier axe de programme vise au développement du site Internet du FFA et l'équipement des comités nationaux. Deux actions sont envisagées :

- la construction et le développement du site du FFA destiné à recevoir les informations sur le Forum, ainsi que les données de base de chacun des pays de la Francophonie;
- le programme d'initiation et d'accès aux inforoutes pour les PME/PMI des pays francophones du Sud et de l'Est.

Le second axe de programme concerne les séminaires de promotion du partenariat et du contrôle de la qualité dans le secteur agroalimentaire. Le FFA envisage d'organiser des séminaires régionaux selon un regroupement en trois zones (2 zones pour l'Afrique, une pour l'Asie et l'Océan indien).

La mise en œuvre de cette programmation se fera en synergie avec les institutions de la Francophonie opérant dans le domaine économique.

9. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président informe la conférence que le mandat du Commissaire aux comptes du FMU arrive à terme à la fin de cette année. Au nom de la conférence, il félicite M. Christian Pallot, Commissaire aux comptes du FMU pour la qualité du travail qu'il a accompli. Il propose à la Conférence de renouveler son mandat pour le biennum 2000- 2001. La conférence approuve cette proposition. En conséquence, le mandat de M. Pallot en qualité de Commissaire aux comptes du FMU est renouvelé pour 2 ans (2000-2001).

10. QUESTIONS DIVERSES

Au titre des questions diverses, le Président communique à la Conférence l'avis formulé par le CPF concernant la prolongation du mandat du Liban, de la Roumanie et du Vietnam au sein du Comité international des Jeux de la Francophonie.

Conformément à l'article 17.1 du Règlement des Jeux, il revient, en effet, à la Conférence de désigner trois ministres de la Culture ou de la Francophonie pour siéger au sein du CIJF. Le Président propose que les mandats du Liban, de la Roumanie et du Vietnam soient reconduits. La Conférence approuve cette proposition.

Dans le cadre du renforcement de la coopération entre la Suisse et la Francophonie, le délégué de la Suisse propose la candidature de son pays pour accueillir la Conférence ministérielle de la Francophonie de 2002.

La Conférence approuve à l'unanimité la candidature de la Suisse. Le Président remercie la Suisse pour cette offre.

11. LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION DE LA CMF

Le Président rappelle à l'attention de la Conférence qu'en décembre 1998, la 12^e session de la CMF tenue à Bucarest, avait décidé à l'unanimité de tenir la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie au Tchad. Il demande à la conférence de confirmer cette décision pour permettre au Tchad d'accueillir la 15^e session de la Conférence ministérielle.

La Conférence confirme la décision de Bucarest. Les dates précises de la 15^e session de la Conférence ministérielle seront fixées en concertation avec le pays hôte.

12. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 14^e SESSION DE LA CMF

À l'invitation du Président, S.E. M. Boubacar Karamoko Coulibaly, rapporteur de la Conférence, présente la synthèse du rapport général de la 14^e session de la CMF.

13. CLÔTURE DES TRAVAUX

Clôturant les travaux de la 14^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, l'Honorable Duhamel, Président de la CMF, exprime sa satisfaction pour les résultats atteints par la Conférence s'agissant, notamment, de l'adoption de la programmation 2000-2001 et des moyens de sa mise en œuvre. Il félicite tout particulièrement le Secrétaire général ainsi que l'Administrateur général et les responsables des autres organisations.

Il rappelle les engagements pris par le Sommet de Moncton à l'égard de la jeunesse et souhaite que les efforts soient poursuivis tout au long de ce biennum et au-delà, afin que les jeunes puissent prendre toute la place qui leur revient au sein de la Francophonie, comme acteurs et non comme de simples figurants.

Il remercie les délégués pour leur collaboration active et efficace aux travaux de la session et se dit particulièrement touché par le climat d'amitié, de franchise et de chaleur qui a prévalu tout au long de la session.

Il déclare clos les travaux de la 14^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.